

Document d'Information Synthétique

Offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

Présentation de l'émetteur en date du 28 juin 2025



Energ'Y Citoyennes
SAS à capital variable, capital social de 563 728€
La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble
823 274 303 – RCS Grenoble

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

I – Activité de l'émetteur et du projet

Dans l'objectif de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, ainsi qu'à la transition énergétique, l'émetteur a pour objet principalement sur le territoire de la métropole grenobloise :

- La production d'énergies renouvelables ; cela comprend la conception, le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation, l'achat et la vente, d'installations de production d'énergies à partir de sources renouvelables ;
- L'éducation à la citoyenneté appliquée à la problématique de l'énergie (système centralisé de production et habitudes de consommation à faire évoluer selon les principes de sobriété et d'efficacité énergétiques et de développement des énergies renouvelables, pour être compatibles avec la transition énergétique), qui passe notamment par la preuve par l'exemple et s'appuie en conséquence sur les installations visées à l'alinéa précédent ; elle comprend tout type d'actions pédagogiques de sensibilisation et d'information à destination des associé-e-s, mais aussi des enfants (à partir de toitures solaires sur des écoles) et plus largement des citoyen-ne-s (parents d'élèves ou habitant-e-s des quartiers par exemple).

La société peut également mener des opérations visant la maîtrise de la consommation d'énergie, notamment de sobriété et d'efficacité énergétique. Pour la réalisation de son objet social, la société peut effectuer toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières,

de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

Les fonds levés par la présente offre seront utilisés pour financer le développement et la réalisation de 3 installations photovoltaïques (1 toiture de 65 kWc à Échirolles, 1 ombrière de 99 kWc à Échirolles et 1 toiture de 30,26 kWc à Pont-de-Claix) et 1 réseau de chaleur-bois Forestener à Saint-Martin-le-Vinoux.

Les 54 000€ (540 parts) collectés en capital constitueront les fonds propres nécessaires aux projets. Le financement sera complété par un emprunt de 425 000€.

Si l'objectif de collecte visé n'est pas atteint, en fonction des négociations avec la banque, Energ'Y Citoyennes pourra décider de repousser la réalisation de certains projets.

L'électricité produite sera vendue par l'émetteur via un tarif d'achat régulé par l'Etat pour une durée de 20 ans.

L'objectif est de lever un montant de 54 000 € en actions, entre le 30/06/2025 et le 31/05/2026, afin de réaliser le financement en fonds propres des projets susmentionnés.

Energ'Y Citoyennes a déjà réalisé d'autres levées de fonds. Ci-dessous le tableau synthétisant ces levées de fonds.

	Levée de fonds 1	Levée de fonds 2	Levée de fonds 3	Levée de fonds 4	Levée de fonds 5	Levée de fonds 6
Dates de début et de fin	1/06 au 30/09 2019	2/11/2020 au 28/02/2021	11/2021 à 01/2022	02/2023 à 05/2023	11/2023 à 05/2024	07/2024 à 05/2025
Type(s) de titres	actions	actions	actions	actions	actions	actions
Valeur nominale des titres	100	100	100	100	100	100
Nombre de titres souscrits	705	468	498	728	993	1 046
Total	70 500	46 800	49 800	72 800	99 300	104 600

Ci-dessous vous trouverez les informations relatives :

- **Aux comptes existants ;**

Les comptes ont été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

Bilan au 31 décembre 2024					
Actif		N-1	Passif		N-1
Actif immobilisé	1 493 372 €	1 292 853 €	Capitaux propres	865 065 €	776 874 €
Actif circulant	336 484 €	206 964 €	Emprunts et Dettes	964 790 €	722 943 €
Total de l'Actif	1 829 856 €	1 499 817 €	Total du Passif	1 829 856 €	1 499 817 €

Compte de résultats au 31 décembre 2024					
Produits		N-1	Charges		N-1
Produits d'exploitation	142 193 €	127 708 €	Charges d'exploitation	123 312 €	87 799 €
Produits financiers	2 978 €	1 261 €	Charges financières	18 868 €	10 970 €
Produits exceptionnels	9 000 €	9 000 €	Charges exceptionnelles	0 €	477 €
Total des produits	154 171 €	137 969 €	Total des charges	143 980 €	105 126 €
Bénéfice ou Pertes	+10 191 €	+32 844 €			

Les produits de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables et notamment nos installations photovoltaïques (les projets de chaleur ne génèrent pas de produits pour notre société, il s'agit de participations dans une autre société : ForestEner).

Les produits ont augmenté en 2024 de 16.2 k€ soit + 11.74 %.

S'agissant des charges de l'exercice 2024 (46.8 k€), elles ont augmenté de 22 k€ soit + 88% du fait principalement de l'arrivée de notre salarié et d'un nombre important de visites de maintenance préventives réalisées par notre prestataire Lumensol cette année. Pour information, ces visites sont organisées 2 années sur 3 par des bénévoles et la 3ème année par Lumensol.

Nous pouvons répartir ces charges en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société (fournitures de bureau, frais de déplacement, personnel, honoraires de gestion,...) pour environ 22 k€.
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques (électricité, assurances, locations, maintenance, ...) pour environ 24 k€.

Le montant des dotations aux amortissements (75 k€) a augmenté par rapport au précédent exercice du fait de l'amortissement en pleine année des nouvelles installations. Les investissements sont amortis sur 20 ans.

Au total le résultat net de l'exercice (après impôt sur les sociétés) est de 10k€. Le résultat cumulé est désormais de 71 k€.

- **Aux éléments prévisionnels sur l'activité ;**

	2025	2026	2027	2028
Chiffre d'Affaires	230 000	280 000	300 000	322 000
Charges	238 000*	277 000*	293 000*	311 000*
Résultat	-8 000	3 000	7 000	11 000

* salarié en année complète à partir de 2025

- **A l'organigramme des principaux membres de l'équipe de gouvernance.**

Nom	Prénom	Commune de résidence	Rôle dans la société
Mahrez	Fabienne	Grenoble	Présidente
Arroyo	Agnès	Fontaine	Vice-présidente
Jugnon	Dominique	Claix	Vice-président
Marillier	Frédéric	La Tronche	Représentant Énergie Partagée
Pouderoux	Thomas	Echirolles	Représentant Isère Habitat
Verri	Pierre	Gières	Représentant Grenoble-Alpes Métropole
Back	Antoine	Grenoble	Représentant Grenoble
Caillet	Jean-Baptiste	Meylan	Représentant Meylan
Crépeau	Alain	La Tronche	Représentant La Tronche
Baylacq	Jacques	Saint-Paul-de-Varces	Citoyen
Bouvier	Eric	Meylan	Citoyen
Broucqsault	Thomas	Grenoble	Citoyen
Chollot	Yves	Meylan	Citoyen
Dathe	Suzanne	Grenoble	Citoyenne
Mollaret	Benoit	Grenoble	Citoyen
Robillard	Julien	Grenoble	Président
Verdeil	Daniel	Varces-Allières-et-Risset	Citoyen

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : Energ'Y Citoyennes, La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble

II – Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l'investissement en capital dans des installations de production d'énergie renouvelable sont :

1. Risques liés à la production d'énergie renouvelable :

- Risques de développement :
 - Des études sont réalisées. Elles peuvent chacune conduire à abandonner un ou des projets d'installations, ce qui conduit d'une part à la perte des sommes engagées dans la réalisation de ces études, pourra remettre en question le plan de financement global
 - Non obtention des autorisations : urbanisme, autorisation d'exploitation, recours
 - Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'énergie (électricité) dans des conditions économiques viables
 - Faisabilité technique des installations (étude productible/vent/structure, signature d'un bail adapté à la durée du projet etc.)
 - Aléas pendant les chantiers de construction (retard de livraison, défaillance d'un fournisseur ou prestataire)

- Risques de financement et assurances : la réalisation d'une installation est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire dans des conditions de taux, de durée et de garanties favorable au projet et d'une police d'assurances adéquate.

- Risques d'exploitation :
 - Risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouvelles installations à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
 - Risque de modification des contrats en cours de la vie de l'installation (bail, assurance, ...)

2. Risques liés à la situation financière de la société :

- Risque lié à la variabilité du capital : chaque actionnaire peut se retirer de la société s'il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque :
 - Une clause d'inaliénabilité interdit d'effectuer cette sortie avant un délai de 5 années, sauf cas particulier, sur décision du Conseil de Gestion.
 - Les statuts limitent également la réduction du capital à 50% du capital lors de la création de la société.

Nota : Le risque de limitation de la capacité des souscripteurs à récupérer leurs apports est décrite au chapitre IV.

- Risque lié à la situation financière de la société. Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois

- Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la société (risque de faible disponibilité des personnes notamment).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

III – Capital social

Le capital social de la société est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

La société étant à capital variable, le conseil de gestion est autorisé à porter le capital initial à 630 562 euros. Le capital peut être augmenté, dans la limite précisée à l'article 9 des statuts, par remise d'un bulletin de souscription au Président et inscription sur le registre des mouvements de titres, soit au moyen de versements successifs des associé·e·s ou par l'admission de nouveaux·elles associé·e·s agréé·e·s par le Conseil de gestion conformément à l'article 15 des statuts.

Tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société au 28 juin 2025

Collèges	Nb d'associé·e·s	%	Capital	%
Citoyens	480	93,4 %	534 283 €	75,8 %
Collectivités	13	2,5 %	43 800 €	6,2 %
Personnes morales	12	2,3 %	50 672 €	7,2 %
Porteurs et partenaires	9	1,8 %	76 405 €	10,8 %
Total	514		705 160 €	

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Chaque associé·e présent·e ou représenté·e dispose d'une voix dans les assemblées générales. Les suffrages exprimés par chaque collège sont reportés proportionnellement et soumis à pondération telle que définie dans le tableau qui suit.

Vote du collège	Pondération du vote à l'assemblée générale
Citoyens	40%
Collectivités	25%
Porteurs et partenaires	25%
Personnes morales	10%

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur : [lien vers les statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV – Titres offerts à la souscription

IV.1 – DROITS ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

Les nouvelles actions émises sont des actions ordinaires ayant les caractéristiques suivantes :

- Chaque nouvel.e associé.e à un droit de vote dans les assemblées générales
- Les nouvelles actions donnent droit aux distributions de dividendes

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et obligations attachés aux titres qui vous sont offerts :

- [article 10 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV.2 – CONDITIONS LIÉES À LA CESSION ULTÉRIEURE DES TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

La sortie d'un.e associé.e est possible à tout moment, dans les limites découlant des articles 9 et 12 des statuts, selon les modalités suivantes par :

- la faculté de céder les titres souscrits (clauses d'inaliénabilité) ;
- la clause de cession forcée (perte de la qualité d'associé.e : décès, exclusion). Les associé.e-s n'ont droit au maximum qu'au remboursement du montant nominal de leurs actions. ;
- la faculté de se retirer de la société, sous réserve d'une ancienneté d'au moins 5 ans.

L'investisseur est invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :

- [article 18 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV.3 – RISQUES ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- *Risque de perte totale ou partielle du capital investi ;*
- *Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;*
- *Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.*

IV.4 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR LIÉE À L'OFFRE

	Avant réalisation de l'offre	Après réalisation de l'offre
Nombre d'actions	7184	7724
Nombre d'actionnaires, % du capital détenu, % des droits de vote	Voir le tableau au chapitre III	La société est à capital variable et comprend un grand nombre d'actionnaires dont il n'est pas possible de connaître précisément

		la nature avant la fin de l'offre.
Dilution du pourcentage du capital, pour une personne détenant 1% du capital avant la souscription	1%	1%

V – Relations avec le teneur de registre de la société

Identité du teneur de registre de la société :

Nom : MAHREZ

Prénom : Fabienne

Domicilié à : Grenoble

Téléphone : 04 56 85 87 97

Courriel : contact@energy-citoyennes.org

Les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur pourront être délivrées par courriel ou par courrier postal (préciser) aux personnes concernées.

VI – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Non concerné

VII. Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont recueillis soit par mail à l'adresse suivante : contact@energy-citoyennes.org soit au format papier à l'adresse La Coop, 5 place Andry Farcy, 38 000 Grenoble soit en ligne à l'aide du [site de souscription en ligne CoopHub](#).

Un certificat de souscription est remis au souscripteur.

Le paiement se fait par chèque, virement ou par carte bancaire sur CoopHub.

Les souscriptions ne sont pas révocables avant la clôture de l'offre.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre : [Bulletins de souscription](#)

Calendrier de l'offre

Date	Etapes clés
28/06/2025	Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante depotdis@amf-france.org
30/06/2025	Ouverture de la période de souscription
31/05/2026	Clôture de la période de souscription

08/06/2026	Publication des résultats
-------------------	---------------------------

Les investisseurs réalisent le paiement de la somme correspondant au montant de leur souscription dès leur souscription.

Les titres seront émis dans un délai de 1 mois après la souscription.